

## **LES 35 HEURES, C'EST 500 000 EMPLOIS**

**Michel Husson, économiste à l'IREs**

Entre juin 1997 et décembre 2001, le nombre d'emplois salariés (hors agriculture et fonction publique) a augmenté de 1,75 millions. Dans le même temps, la durée hebdomadaire du travail est passée de 38,89 à 36,05 heures. Ce record historique en matière de création d'emplois devrait donc conduire à un bilan très positif du passage aux 35 heures. Or, le paradoxe est qu'il n'en est rien.

Bien sûr, cette simultanéité entre créations d'emplois et baisse du temps de travail ne suffit pas à établir un lien de causalité, mais il devrait au moins exister une présomption favorable. Tous les économistes s'accordent en tout cas pour reconnaître que la période récente a été marquée par une croissance exceptionnellement « riche en emplois ». Autrement dit, avec une croissance soutenue mais pas époustouflante, on a créé beaucoup plus d'emplois que lors de la reprise précédente de la fin des années quatre-vingt. Si une partie seulement des créations d'emplois s'explique par la croissance, à quoi alors attribuer le supplément d'emplois ?

Pour les économistes d'inspiration libérale (ou patronale) ce ne peut être le fruit des 35 heures. Pour eux, la réduction du temps de travail n'est pas un bon instrument de création d'emplois, parce qu'elle tend à faire augmenter le coût du travail et vient peser sur la compétitivité des entreprises. Les pertes de marché qui en résultent font perdre tout ou partie des emplois créés par la baisse du temps de travail et, dans certains cas de figure, on pourrait même aboutir à un recul de l'emploi ! Les experts du patronat ne vont pas jusque là, mais ils s'efforcent de montrer que les 35 heures ont été sans effet sur l'emploi. Pour eux, la force des créations d'emplois peut s'expliquer autrement. Ce serait l'effet retardé des politiques d'allègement de charges sociales mises en place à partir de 1995. Une très discutée, et très discutée, étude de l'INSEE chiffrait à 460 000 le nombre d'emplois créés de cette manière entre 1994 et 1997, autrement dit avant la baisse du temps de travail.

Mais cette démonstration débouche sur une contradiction logique que l'on peut résumer ainsi. Il n'est pas possible d'affirmer à la fois que le coût salarial a augmenté (ce qui expliquerait que la réduction du temps de travail ne crée pas d'emploi) et qu'il a baissé, cette baisse devenant alors la source des créations d'emplois. La situation est d'autant plus compliquée que les modalités du passage aux 35 heures ont effectivement permis de neutraliser ses effets sur le coût du travail.

Les partisans de la réduction du temps de travail adoptent quant à eux une position relativement défensive. Dans leur esprit, le passage aux 35 heures avait pour principale finalité de créer des emplois : travailler moins pour travailler tous. Dans l'absolu, ce raisonnement pouvait conduire à une règle de trois simple : 10 % de baisse du temps de travail, c'est 10 % d'emplois en plus. Sur les 15 millions de salariés du privé, on pouvait donc tabler sur 1,5 million de nouveaux emplois. Compte tenu du fait qu'une partie des créations d'emplois constatées est attribuable à la croissance, on semble donc loin de cette prévision optimiste.

On peut cependant montrer que la réduction du temps de travail a fonctionné comme prévu, à condition de prendre en compte ses modalités, sur deux points importants. D'abord, tous les salariés n'ont pas été encore concernés par le passage aux 35 heures, et la baisse moyenne du temps de travail est donc inférieure aux 10 % qui correspondraient à leur généralisation. Cela réduit d'environ un tiers le potentiel en emplois de la mesure. Ensuite, beaucoup d'entreprises ont profité des 35 heures pour procéder à des réorganisations : annualisation, flexibilité, définition plus restrictive de la durée du travail pour les pauses, le temps d'habillage, etc. Tous ces procédés ont pour résultat une intensification du travail qui peut se mesurer par une très nette augmentation de la productivité horaire du travail. Entre la création d'emplois et les gains de productivité, on a en gros coupé la poire en deux, ce qui fait que les créations d'emplois n'ont pas été proportionnelles à la baisse du temps de travail. Au total, le bilan conduit à ventiler les 1,5 millions de nouveaux emplois potentiels en trois tiers. 500 000 emplois correspondent aux entreprises non encore

concernées par les 35 heures, 500 000 emplois ont été « épongés » par l'intensification du travail, et 500 000 ont été créés grâce à la réduction du temps de travail. Une étude économétrique permet de retrouver ce résultat.

Un tel bilan devrait alors conduire à deux conclusions. La première est qu'il faut continuer, et étendre les 35 heures à l'ensemble du salariat, ne serait-ce que pour des raisons d'équité. La loi Aubry, qu'il s'agit donc d'appliquer, prévoit des aides suffisantes pour accompagner le mouvement dans les entreprises de moins de 20 salariés où la durée légale est théoriquement de 35 heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. La seconde conclusion consiste à remettre en cause les dispositifs insuffisamment contraignants qui ont permis aux entreprises de se dispenser d'embauches proportionnelles. Si l'on veut vraiment que la réduction du temps de travail se traduise pleinement en créations d'emplois, deux aménagements de la loi Aubry apparaissent nécessaires : il faudrait, d'une part, rendre plus difficile le recours aux heures supplémentaires et à la modulation de la durée hebdomadaire ; et il faudrait, surtout, conditionner le versement des aides publiques à un objectif de création d'emplois, comme c'était le cas dans la loi Robien votée par la droite en 1996. Malheureusement, il semble que se dégage plutôt une volonté commune de refermer la parenthèse des 35 heures et de revenir à des politiques libérales de baisses des charges. Il serait dommage que la boucle soit ainsi bouclée, et, en tout cas, le bilan en emplois des 35 heures ne saurait justifier un tel abandon.

### **Références**

Le débat autour de l'étude de l'INSEE : <http://hussonet.free.fr/ecocriti.htm>

Michel Husson, « Réduction du temps de travail et emploi : une nouvelle évaluation », *La Revue de l'IRES* n°38 - 2002/1 <http://hussonet.free.fr/crepi.pdf>